



République Française  
Département d'INDRE-ET-LOIRE  
Arrondissement de LOCHES  
Canton d'AMBOISE

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 JUIN 2021

Conseillers      en exercice :                      10  
                         présents :                                      9  
                         ayant transmis un pouvoir :            1  
                         votants :                                        10

le quorum étant atteint, les Conseillers peuvent délibérer valablement

**L'an deux mil vingt en un, le vingt-neuf juin** à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Souvigny-de-Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Frédéric SAROUILLE.

- **Présents (10):** MMmes Martine THEVENIN, Françoise JEANNE, Francine DE ALMEIDA, Claudia DESGARDINS, Christelle PIECHATA, Nathalie VACCHER, MM. Frédéric SAROUILLE, Armel JOUBERT, Denis MARTIN.
- **Excusé ayant transmis un pouvoir (1) :** Marie GILLET (pouvoir à Claudia DESGARDINS)
- **Excusée sans pouvoir (0) :**
- **Date de convocation :** 23 juin 2021
- **Secrétaire de séance :** Françoise JEANNE

### 2021-21      DEMISSION JEAN-MICHEL LOUPIAS - REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

#### Rapport

Monsieur le Maire rappelle aux élus que leur collègue Jean-Michel LOUPIAS a fait part, le 25 mai 2021, de sa décision de démissionner du Conseil Municipal. Comme le prévoit l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission a été présentée en conseil municipal le 28 mai et au Sous-Préfet de Loches le 8 juin, lequel en a pris acte par courrier en date du 11 juin. **Il convient à présent de pourvoir au remplacement de M. LOUPIAS au sein des commissions communales dans lesquelles il avait été désigné.** Il est à ce sujet rappelé que l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

**Par délibération 2020-25 en date du 15 octobre 2020**, Jean-Michel LOUPIAS avait été nommé titulaire de la commission communale « travaux », aux côtés de Francine DE ALMEIDA et de Denis MARTIN, tous deux suppléants.

Le Conseil est invité à en délibérer.

#### Délibération

VU

- l'article L 2121-22 du CGCT
- la délibération 2020-25 du 15 octobre 2020 relative aux désignations des commissions communales
- la démission de M. Jean-Michel LOUPIAS reçue le 25 mai 2021
- le rapport du Maire

et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** que la commission communale « Travaux » sera désormais composée des membres suivants :

membre de droit : le Maire ; titulaire : Armel JOUBERT ; suppléants Francine DE ALMEIDA et Denis MARTIN

### 2021-22      DEMISSION JEAN-MICHEL LOUPIAS - REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

#### Rapport

Monsieur le Maire rappelle aux élus que leur collègue Jean-Michel LOUPIAS a fait part, le 25 mai 2021, de sa décision de démissionner du Conseil Municipal. Comme le prévoit l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission a été présentée en conseil municipal le 28 mai et au Sous-Préfet de Loches le 8 juin, lequel en a pris acte par courrier en date du 11 juin. Il convient à présent de pourvoir au remplacement de M. LOUPIAS au sein des commissions intercommunales dans lesquelles il avait été désigné. Par délibération 2020-26 en date du 15 octobre 2020, Jean-Michel LOUPIAS avait été nommé titulaire de la commission communautaire « développement économique et aménagement, entretien et gestion des zones d'activité », aux côtés de Claudia DESGARDINS, suppléante. Il avait par ailleurs été désigné « référent santé » auprès du Syndicat Mixte Pays Loire Touraine. Le Conseil est invité à en délibérer.

## Délibération

VU

- la délibération 2020-26 du 15 octobre 2020 relative aux désignations des commissions communautaires,
- la démission de M. Jean-Michel LOUPIAS reçue le 25 mai 2021
- le rapport du Maire

et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

1. que les représentants communaux au sein de la commission communautaire « développement économique et aménagement, entretien et gestion des zones d'activité » sont, à compter de ce jour :
  - titulaire : Christelle PIECHATA
  - suppléante : Claudia DESGARDINS
2. de nommer « référent santé » auprès du Pays Loire Touraine : Martine THEVENIN.

## **2021-23 PRESENTATION DU DISPOSITIF « CANTINE à 1 EURO »**

### Rapport

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2021-17 en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a voté les tarifs des services périscolaires pour l'année 2021-2022, à savoir :

Cantine - repas primaires	3.60 euros
Cantine - repas adultes	5.00 euros
Garderie - forfait 30 minutes	1.15 euros

Par courrier en date du 16 juin, Madame la Préfète d'Indre-et-Loire présente le dispositif « cantine à 1 Euro » issu de la stratégie nationale 2018 de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le Président de la République avait en effet annoncé la mise en place d'une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles afin qu'elles puissent faciliter l'accès à la restauration scolaire des élèves des familles modestes. Compte-tenu de la crise sanitaire et de ses effets sur le plan économique et social, l'Etat renforce dès à présent son soutien à ce dispositif, selon les conditions suivantes :

- pour les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale ayant conservé une compétence en matière de restauration scolaire (ce qui est notre cas)
- pour chaque repas servi au tarif maximal d'1 euro par jour pour les élèves les plus modestes, selon la tarification choisie par la commune comportant au moins 3 tranches calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial. L'autre condition est que tous les élèves scolarisés dans le même établissement bénéficient de cette mesure, quelle que soit leur commune de résidence.
- l'Etat s'engage à verser à la commune une subvention de 3 euros par repas, pour les 3 prochaines années a minima, à travers la signature d'une convention pluriannuelle.

Ce dispositif permettrait d'alléger le coût de la restauration scolaire pour les familles les plus modestes (et notamment les gens du voyage) tout en garantissant des recettes suffisantes à la commune pour acheter ces repas au prestataire.

Il est proposé de travailler sur ce sujet en concertation avec la commune de Saint-Règle et de fixer les différentes tranches de tarifs en fonction de la situation des familles du RPI qui pourraient être interrogées rapidement par courriel via l'association des parents d'élèves, les parents élus au conseil d'école et les deux mairies.

Le conseil est invité à en délibérer

### Interventions

Monsieur le Maire se demande si toutes les familles souhaiteront justifier de leurs ressources.

### Délibération

Vu la délibération 2021-17 fixant les tarifs des services périscolaires pour l'année 2021-2022,

Vu la présentation par le Maire du dispositif « cantine à 1 euro »

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. **DONNE** un avis FAVORABLE pour la mise en place, si possible dès la rentrée de septembre 2021, du dispositif « cantine à 1 euro »
2. **DECIDE** de consulter les Elus de la Commune de Saint-Règle avec laquelle fonctionne le regroupement pédagogique intercommunal, afin d'adopter une stratégie identique

## **2021-24 LOTISSEMENT LES JARDINS DU COTEAU - Vente du terrain à un lotisseur**

### Rapport

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération 2021-19 en date du 28 mai 2021, le conseil municipal l'avait autorisé à solliciter auprès du service des Domaines une estimation des parcelles communales concernées par le projet de lotissement « les Jardins du Coteau » et de poursuivre parallèlement les négociations, dans l'attente d'une décision finale prise en conseil municipal. A ce jour, l'estimation du service des Domaines n'a pas été communiquée à la Commune.

Mais, dans cette attente, Monsieur le Maire tenait à transmettre au Conseil Municipal l'offre d'achat reçue de Monsieur Koseoglu, par l'intermédiaire de l'agence SAFTI Amboise, et s'élevant à 60 000 euros nets vendeur, 65 000 euros frais d'agence inclus.

Le conseil est invité à prendre acte de cette offre et à en délibérer.

## Interventions

Aux questions de Françoise JEANNE qui demande

- si le projet initial sera respecté,
- si un acte notarié a été rédigé pour traiter la question du trottoir le long du nouvel accès au lotissement

Monsieur le Maire précise

- que le projet de lotissement sera obligatoirement conforme au permis d'aménager délivré le 29 janvier 2019
- qu'un acte notarié a été dressé le 12 mars 2020 par Maître Anne Borgat concernant l'abandon de servitude des riverains à la Commune, mais qu'il n'aborde pas le sujet du trottoir.

Monsieur le Maire informe par ailleurs les conseillers qu'il a consulté plusieurs lotisseurs et que déjà trois ont refusé de s'investir à Souvigny. Il précise que Monsieur Koseoglu prévoit de ne faire que du logement locatif.

## Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, par 8 VOIX POUR, 1 voix CONTRE (N. Vaccher) et 1 ABSTENTION (F. Jeanne)**

- PREND ACTE de l'offre d'achat de 60 000 euros nets vendeur reçue de Monsieur Koseoglu pour les parcelles E 1023 - 1024 - 1032 - 1037 - 1038 - 1042 - 1046 - 1089 totalisant environ 6 900 m<sup>2</sup>
- ATTEND pour se prononcer de recevoir l'estimation desdites parcelles par le service des Domaines
- PRECISE qu'une nouvelle délibération validera le montant de la cession et le nom de(s) acquéreur(s).

## QUESTIONS DIVERSES

### **Soirée festive du 10 juillet**

Par courriel en date du 29 juin, Green Muse Production a envoyé le contrat de cession pour le spectacle « David Munnely Solo » (accordéon, musique irlandaise) programmé le 10 juillet de 17 h à 18 h, sous le préau communal, moyennant un coût de 400 euros nets. Les obligations de la Commune sont listées article 3. Elles ont trait à la mise en place du lieu de représentation (prévoir des places assises), la sécurité, l'accueil des spectateurs dans le respect des gestes barrières, l'éventuelle gestion d'une buvette / petite restauration, le service de secours médical, la circulation et le stationnement automobile, ainsi que la publicité du concert.

Martine THEVENIN a expliqué les raisons de cette proposition. Le délai étant jugé trop court et les efforts demandés trop importants par deux conseillères municipales, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

### **Point sur les inscriptions repas du 13 juillet**

A ce jour, 18 familles ont envoyé leur bulletin d'inscription, ce qui représente 63 repas adultes et 10 repas enfants (5 gratuits et 5 payants), soit un total de **73 repas**.

Armel JOUBERT fournira le fonds de caisse pour la vente des boissons.

M. Poupeau, repreneur des Etablissements Fayette, fournira une buvette 4 x 4 avec réfrigérateur, percolateur et tireuse à bière. Les boissons non vendues pourront lui être restituées et ne seront pas facturées à la commune.

Il est décidé de vendre le demi de bière 2 euros (coût 1.75 le litre), le café 1 euro (coût 0.11 euro).

Les gobelets seront consignés 1 euro.

La vaisselle sera louée sur Amboise.

Rendez-vous est donné à 16 heures pour le dressage des tables. Le barnum sera installé le matin.

### **Journées du patrimoine 18-19 septembre**

A l'invitation du Pays Loire Touraine, la Commune s'est inscrite pour participer aux Journées Européennes du Patrimoine 2021.

Il est prévu d'ouvrir l'église au public :

- samedi 18 septembre de 10 h à 12 h
- dimanche 19 septembre de 10 h à 16 h

Seront mis en place des panneaux de présentation du village, de l'église et de son mobilier classé ainsi qu'une exposition de cartes postales anciennes (collection privée de Michel Beaurain) salle associative.

Une visite guidée est en cours d'organisation.

Il conviendra de solliciter quelques volontaires pour garder l'église durant son ouverture au public.

### **Point sur les travaux de sécurisation MARPA ECOLE**

Une réunion a eu lieu mercredi 23 juin en présence de représentants des services départementaux (STA de Bléré), gestionnaires de la voirie départementale, de l'entreprise Kevin Allouard et d'élus (M. le Maire, Francine, Armel). Il en est ressorti que ni le projet présenté par l'ancienne équipe municipale, ni les nouveaux aménagements prévus par la nouvelle équipe ne conviennent au STA. Le type de ralentisseur et leur positionnement précis doit faire l'objet, par le STA, d'une étude technique respectant la réglementation en vigueur.

Mise en place de chicanes provisoires par les services départementaux. Il est proposé un comptage des véhicules, en principe à la charge de la Commune. Monsieur le Maire a demandé que ce comptage ne nous soit pas facturé. Question en cours de négociation.

### **Programme national « ponts »**

Par courriel en date du 24 juin, la Préfecture d'Indre-et-Loire a rappelé l'existence, dans le plan de relance gouvernemental, d'une prestation d'ingénierie proposée gratuitement à la commune pour le recensement précis et l'évaluation des ponts et murs de soutènement de la commune. La date limite de candidature était le 30 juin. Une demande a été déposée le 24 juin.

### **Point sur la demande de subvention FDSR 2021**

Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du Fonds de Solidarité Rurale 2021 pour le remplacement de la porte d'entrée, et des fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie (total de 10 568.96 euros HT, pour une subvention au taux maximum de 50 % ( 5 284.48 euros) .

A réception de notre demande, les services départementaux ont souligné que la date limite de dépôt des dossiers était le 31 décembre 2020. Or, le conseiller départemental du canton a incité la commune à déposer une demande en mars 2021.

Un courrier a été adressé directement au président du Conseil Départemental pour appuyer notre demande. Nous sommes en attente de sa réponse.

### **SIEIL - nouveau groupement d'achat énergies (gaz naturel et électricité) au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Par courriel en date du 28 juin, le SIEIL informe la commune qu'elle devra délibérer avant le 31 décembre 2021 pour se porter candidate à ce nouveau groupement d'achat.

La commune bénéficie actuellement du groupement en cours (2020-2022)

### **NOUVEAU PC SECRETARIAT DE MAIRIE**

Afin de résoudre les problèmes rencontrés avec l'actuel PC (mémoire insuffisante, liens ne fonctionnant pas, sauvegardes et mises à jour aléatoires,...), il a été décidé d'acheter un nouveau PC, DELL gamme professionnelle, à la société Rex Rotary, pour un montant de 82.40 euros TTC mensuels pendant 63 mois, soit 5 191.20 euros TTC.

Le contrat prévoit un remboursement de 250 euros HT pour l'intervention de Berger Levrault concernant la réinstallation des logiciels professionnels et des données communales.

Le devis reçu ce jour de Berger Levrault s'élève à 300 euros HT.

Martine Thévenin relève que la durée de location lui semble trop longue, inadaptée à du matériel informatique.

### **SAFER - TRANSMISSION DES INFORMATIONS DE VENTE**

Conformément à la loi 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, la SAFER est tenue d'informer les communes des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) soumises au droit de préemption de la SAFER portant sur des biens situés sur leur territoire.

Le 23 juin, la SAFER a transmis à la Commune les DIA du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 :

- Eric QUINTIN (Nazelles-Négron) parcelles C249-250 La Folie 12 a 90 ca - 190 000 euros (avec bâtiments)
- Lydia PETERS (St Ouen les Vignes) parcelles F 574-575 La Bernellerie 14 a 15 ca - 140 000 euros (avec bâtiments)
- Valentin LENTE (Souvigny) parcelles A 74-139 La Bizellerie 19 a 56 ca - 50 000 euros (avec bâtiments)

### **RECHERCHE DE TERRAIN - MICRO FERME PERMACULTURE ET NATUROPATHIE**

Par courriel en date du 28 juin, Nicolas et Anaïs Abdelkader, actuellement installés sur Chinon, recherchent un terrain pour la création de leur micro-ferme, idéalement, une parcelle de 0.2 à 2 ha en location-vente / fermage pour démarrer.

### **CCVA - APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE**

Voté en conseil communautaire le 20 mai, la Commune a jusqu'au 12 septembre pour l'approuver.

Le projet sera transmis par courriel aux Elus pour lecture avant le prochain conseil municipal

### **AMENAGEMENT PARKING PLACE DU GENERAL DE GAULLE**

Un devis a été fourni par l'entreprise « la signalétique vendômoise » à hauteur de 999.84 euros TTC pour la fourniture et l'installation d'un portique éco-tournant en acier.

Compte-tenu du prix jugé un peu élevé, il est proposé de réaliser ces travaux en régie communale.

### **TERRAIN COMMUNAL CROIX BORDEBURE**

Il est possible de réaliser un bail précaire par l'intermédiaire de la SAFER qui préleverait des frais de gestion de l'ordre de 25%.

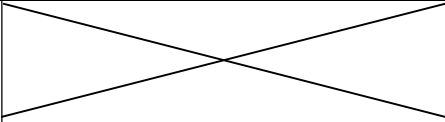
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.



Pour validation du présent procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine du **29 JUIN 2021**, au cours de laquelle les questions suivantes ont été abordées :

délibération	Objet	Résultat du vote
2021.21	Démission de JM LOUPIAS - Remplacement dans les commissions communales	ADOPTÉ UNANIMITE
2021.22	Démission de JM LOUPIAS - Remplacement dans les commissions intercommunales	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.23	Présentation du dispositif cantine à 1 €	ADOPTÉ UNANIMITE
2021.24	Lotissement les Jardins du Coteau - information concernant une offre d'achat à 60 000 €	ADOPTÉ MAJORITÉ

Le Maire,
Frédéric SAROUILLE

Les Adjoints et Conseillers Municipaux présents,		
Armel JOUBERT	Martine THEVENIN	Françoise JEANNE
   		
Francine DE ALMEIDA	Claudia DESGARDINS	Marie GILLET
Denis MARTIN	Christelle PIECHATA	Nathalie VACCHER